

REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE JOACHIM DU BELLAY
SONDAGES GEOTECHNIQUES – LABORATOIRE CBTP

Arrêté du Maire n° 2023/143

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation Routière ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I - 8ème partie du 15 juillet 1974) ;
VU la demande du Laboratoire CBTP, en date du 22 septembre 2023 ;
Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant les sondages géotechniques sur la rue Joachim du Bellay par le Laboratoire CBTP ;

ARRETE

ARTICLE 1 : le vendredi 29 septembre 2023, de 8 heures à 17 heures, en raison des travaux précités :

- Le stationnement sera interdit,
- La chaussée sera rétrécie,
- La circulation sera alternée par feux ou panneaux prioritaires,
- Le dépassement sera interdit à tous les véhicules,
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 2 : Les usagers concernés par cette réglementation se conformeront à la signalisation mise en place par le laboratoire BCTP.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à minima 48 heures avant le début des travaux, strictement et de manière pérenne le laboratoire BCTP.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, le 26 septembre 2023,
Melaine MORIN,
Maire de Servon-sur-Vilaine,



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr